

Nom :

Prénom :

Affectation :

Monsieur le DASEN du Var,

Les premières mesures annoncées par le gouvernement sur les retraites vont nous obliger à travailler plus longtemps, alors qu'on nous demande de commencer à travailler plus tardivement.

De fait, avec la réforme des retraites, nous n'aurons le choix qu'entre partir à 62 ans avec une retraite insuffisante, ou travailler auprès d'enfants jusqu'à 66 ou 67 ans, ce qui n'est pas raisonnable.

Nous estimons que cette réforme doit être synonyme de progrès pour tous les salariés, les demandeurs d'emploi et les jeunes. Ce n'est pas le cas pour l'instant.

La loi n°2008-790 du 20/08/08 impose «à toute personne exerçant des fonctions d'enseignement dans une école de déclarer au moins 48h avant la grève son intention d'y participer».

En conséquence, je vous informe que j'ai l'intention d'être en grève le mardi 10 septembre 2013, sachant que seuls les jours de grèves effectifs seront comptabilisés,

Conformément à la loi, je vous rappelle que cette lettre «est couverte par le secret professionnel et ne peut être utilisée que pour l'organisation du service d'accueil» (article L133-5).

Le.....

Signature :